

Le 6 juillet 2020

AUX PARENTS DE NOS ÉLÈVES ET AUX ÉLÈVES
DE LA 1^{re} SECONDAIRE

Bonjour chers parents et élèves,

Je vous souhaite la bienvenue dans notre fabuleuse école. L'équipe-école se fera un plaisir d'accompagner votre enfant tout au long de son parcours secondaire et ainsi, le mener vers la réussite.

La communication école-famille est un élément auquel nous croyons beaucoup. Nous profitons donc de ce premier contact pour vous livrer des informations importantes en vue de la prochaine année scolaire.

Nous vous invitons également à consulter notre site internet www.rogercomtois.ca afin de prendre connaissance des divers documents et formulaires à remplir pour 2020-2021. Veuillez noter qu'il est obligatoire de remplir le formulaire d'engagement.

En cas de refus de signer ledit formulaire d'engagement, soit de la part du jeune, soit de la part du responsable de l'enfant (père, mère, tuteur/tutrice), l'élève ne pourra pas fréquenter notre école. Il est donc primordial d'en faire une lecture attentive, d'en discuter et d'en comprendre la portée en famille.

Voici en rafale quelques informations que nous voulons soumettre à votre attention :

1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

Nous pouvons déjà annoncer que l'assemblée générale annuelle des parents aura lieu le **mercredi 16 septembre 2020, à 19 h**, à l'Agora de l'école. L'ordre du jour vous parviendra au cours du mois de septembre par courriel. Réservez déjà votre soirée, nous vous attendons en grand nombre.

2 PAIEMENT

Nous rappelons que le paiement de la facture disponible sur le Portail-parents à compter du 1^{er} août 2020 doit être acquittée par **PAIEMENT INTERNET «TRANSACTION EN LIGNE»** (voir Annexe 7) **avant** l'accueil administratif de la fin août. Lors de l'accueil administratif, vous pourrez seulement payer par paiement direct ou carte de crédit.

3 RÉUNION DES PARENTS DES ÉLÈVES DU PÉI DE 1^{re} SECONDAIRE

Nous prévoyons une première rencontre avec les parents des élèves du PÉI de 1^{re} secondaire en deuxième partie de l'assemblée générale du 16 septembre 2020.

4 AGENDA SCOLAIRE

L'agenda demeure un outil essentiel à la réussite de l'élève et à la communication entre les intervenants et les parents. Une emphase particulière sera mise sur l'utilisation de l'agenda par l'équipe-école dès la rentrée.

5 COMMUNICATION AUX PARENTS

Le moyen privilégié par l'école pour la communication avec les parents est le courriel. Nous vous invitons à signaler à votre secrétariat de niveau tout changement relatif à votre adresse électronique.

6 COORDONNÉES DE L'ÉCOLE

Vous trouverez les coordonnées du personnel de l'école sur notre site Internet (absences, secrétariat, direction, etc.). Pour accéder à la liste téléphonique, [cliquer ici](#).

7 HORAIRE DES COURS

Prenez note que l'horaire régulier des cours est le suivant : **A.M. : 9 h 10 à 11 h 55**
P.M. : 13 h 30 à 16 h 15

8 SITE WEB

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site Web de l'école tout au long de l'année scolaire : <https://rogercomtois.ca/siteweb/>. Le site Web du centre de services scolaire vous informe également sur plusieurs sujets en lien avec le cheminement de votre enfant : www.cscapitale.qc.ca. Le Portail-Parents est accessible au : <https://portailparents.ca>. (voir Annexe 6).

9 GARDE-ROBE SCOLAIRE

Dès le 28 août, les élèves devront se présenter à l'école vêtus selon le respect du code vestimentaire en vigueur. Vous trouverez toutes les informations relatives à la garde-robe scolaire sur notre site Internet [cliquez ici](#).

10 ASSURANCES

Le centre de services scolaire ne dispose pas d'un plan d'assurances couvrant tous les risques inhérents aux activités normales et régulières qui se déroulent à l'école (sport, éducation physique et à la santé, etc.). Il vous appartient donc de vous en procurer une si vous le jugez approprié.

11 HORAIRE ET DÉROULEMENT DES JOURNÉES DE L'ACCUEIL ADMINISTRATIF

Nous vous invitons à prendre connaissance de l'horaire et du déroulement des journées d'accueil ci-après. Nous vous informons que la présence du parent n'est pas obligatoire pour cette journée. L'élève peut venir seul ou avec un seul autre membre de sa famille. Nous vous demandons de vous assurer de respecter l'horaire afin que votre enfant débute son année scolaire à la date prévue (28 août), avec en main tout ce dont il a besoin. Si vous n'êtes pas en mesure de vous présenter à la date prévue, veuillez svp, communiquer avec votre secrétariat de niveau le plus rapidement possible. Merci de votre collaboration!

En terminant, permettez-moi de vous souhaiter, au nom de l'équipe-école, un bel été et de formidables vacances. Au plaisir de vous accueillir à la rentrée!



Laurie L'Hérault

Directrice



PAIEMENT DES FRAIS SCOLAIRES 2020-2021

Voici les modalités de paiement des frais scolaires de votre enfant pour 2020-2021 :

Le mode de paiement à privilégier est le paiement internet via votre institution financière* (voir le document « Paiement en ligne »). Celui-ci est rapide et met à jour votre état de compte sur le portail-parents dans les 48 heures ouvrables suivant votre paiement. De plus, vous pouvez payer le montant souhaité à la date qui vous convient **en respectant les échéanciers de paiement** ci-bas. Il est possible également de payer par paiement direct ou par carte de crédit dans les bureaux de l'administration à l'école.

Veillez noter qu'à compter de 2020-2021, les paiements en argent comptant et par chèque ne seront plus acceptés.

NOUVEAUTÉ : il vous est maintenant possible de faire les paiements des frais scolaires de votre enfant **jusqu'à concurrence de trois versements** (paiement internet / débit / crédit) :

- 1^{er} versement au plus tard le 18 août 2020
- 2^e versement au plus tard le 30 septembre 2020
- 3^e versement au plus tard le 5 novembre 2020

Pour information supplémentaire, vous pouvez communiquer avec Karine Pépin au 418 686-4040 poste 6506.

Merci de votre habituelle collaboration.

Stéphanie Gaudreault,
Gestionnaire administrative

* Attention, modification du fournisseur pour les paiements internet : **CSS de la Capitale - Ecole**